

# MISE À JOUR DES INFORMATIONS DE VOTRE ENTREPRISE ET DE VOS COORDONNÉES

## LISTE DE CONTRÔLE

### REPRÉSENTANTS LÉGAUX :

- Copie d'un document d'identité pour chacun des représentants légaux
- Signature de chacun des représentants légaux

### BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS :

- Copie d'un document d'identité pour chacun des bénéficiaires effectifs qui possèdent ou contrôlent directement ou indirectement plus de 25 % des droits de vote ou des parts de capital de la société.
- Copie d'une facture récente pour justificatif de domicile

### DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR VÉRIFIER

#### VOS INFORMATIONS :

- Fondations** : Copie certifiée conforme de l'acte de fondation complémentaire

#### Toutes les sociétés :

- Confirmation par la direction des Représentants légaux et de leur pouvoir de signature respectif (s'ils ne sont pas visibles dans le registre des sociétés) ;
- Extrait du registre des sociétés de la société cliente
- Sociétés étrangères** : Extrait du registre des sociétés de la (des) société-mère(s) étrangère(s) et des sociétés bénéficiaires intermédiaires le cas échéant – pas antérieur à 6 semaines

## FOIRE AUX QUESTIONS

### POURQUOI CES DONNÉES DOIVENT-ELLES ÊTRE MISES À LA DISPOSITION DE SIX PAYMENT SERVICES ?

En tant qu'établissement de services de paiement, SIX Payment Services (Europe) S.A. est soumis aux lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, sur la base desquelles nous mettons à jour les données de nos clients.

Les dispositions de ces lois nous obligent à établir et à vérifier l'identité de nos clients et à tenir à jour les documents, données et informations respectifs. Cela comprend la collecte, la mise à jour et la vérification des données à caractère personnel des personnes physiques qui sont autorisées à représenter la société vis-à-vis de SIX Payment Services (Europe) S.A.

### LA COLLABORATION DANS LA COLLECTE DES DONNÉES EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Toute entreprise qui entretient une relation contractuelle avec un prestataire de services financiers au sein de l'Union européenne est tenue de participer à la collecte de données.

### QUE SIGNIFIE EXACTEMENT LE TERME « BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF » ?

Aux fins des lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les entreprises, on entend par «bénéficiaire effectif » toute personne physique qui détient ou contrôle plus de 25 % du capital ou des droits de vote d'une société. Cela inclut également les personnes qui, en détenant des actions dans une société-mère de leur société, détiennent également des actions de leur société. Dans le cas des entités juridiques qui gèrent ou distribuent des fonds (par exemple, les fondations ou les trusts), les «bénéficiaires effectifs » sont définis comme des personnes physiques qui sont bénéficiaires de plus de 25 % des contributions de la population ou qui exercent un contrôle sur plus de 25 % des actifs de la population.

### QUE SIGNIFIE EXACTEMENT LE TERME DE « REPRÉSENTANT LÉGAL » ?

Un « représentant légal » est défini comme une personne qui est autorisée à conclure des transactions juridiques juridiquement efficaces pour le mandant au moyen d'un pouvoir de représentation individuel ou collectif (procuration). Cette procuration peut être accordée par un acte juridique, c'est-à-dire par contrat, ou elle peut déjà être régie par la loi elle-même.

### LES COORDONNÉES DE VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL :

T +352 355 66 600

F +352 355 66 666

[Helpdesk.lux@six-payment-services.com](mailto:Helpdesk.lux@six-payment-services.com)